

| Nombres de membres | | |
|--------------------|----------------|---|
| Afférents au CM | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 19 | 19 | 15 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 24 avril 2026 |

| |
|---------------------------------------|
| Date d'affichage de la convocation |
| 24 avril 2026 |

| |
|--|
| Date d'affichage de la délibération |
| |

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Classement du parking à l'entrée de la ESSEF en domaine public |

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 060-216000430-20260430-452026-DE

EXTRAIT N°45/2026
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLÉ Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141.3,

Considérant qu'il y a un manque récurrent de place de stationnement dans la commune,

Considérant que la place Gabriel Péri est occupée par la fête communale et que le stationnement n'est pas possible durant plusieurs jours,

Considérant le besoin de stationnement de véhicule en covoiturage,

Le classement dans le domaine public présente plusieurs avantages, notamment,

- La possibilité de stationnement sur le nouveau parking situé à l'entrée du site ESSEF
- Le nouveau parking se situe à proximité du parking existant permettant le stationnement des administrés durant la fête communale et le bon fonctionnement des commerces situés sur la place Gabriel Péri.

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de mener une enquête publique préalable à ce classement dans le domaine public puisque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies,

Le conseil municipal décide d'approuver

DECIDE de classer la parcelle B984
domaine public de Balagny sur Thérain,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260430-452026-DE

m2 dans le
S'LO

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents et actes
afférents.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 04/05/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

